



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Déficit d'équipements sportifs en Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 2587

Texte de la question

Mme Sabine Rubin attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le déficit structurel d'équipements sportifs dont souffre actuellement la Seine-Saint-Denis. Alors que Paris a été choisie pour accueillir en 2024 la XXXIIIème édition des jeux Olympiques, l'une des ambitions affichées par le Gouvernement est de s'appuyer sur ces festivités pour promouvoir durablement la pratique sportive de tous les français, source d'épanouissement individuel et collectif. Or le département de la Seine-Saint-Denis, territoire particulièrement sollicité pour l'organisation des JO, est également l'un des moins bien pourvus en matière d'équipements sportifs : près de 16 équipements pour 10 000 habitants, contre 49 au niveau national, soit trois fois moins. À ce manque d'équipements s'ajoute encore leur vieillissement : 47 % des structures construites ou rénovées l'ont été il y a plus de 20 ans. Cette situation se trouve encore aggravée dans les quartiers dit « prioritaires », où l'on tombe à 8 équipements pour 10 000 habitants, redoublant ainsi des inégalités sociales déjà patentes. En 2016, selon une étude du RES, c'est près d'un habitant sur quatre qui n'aurait pu exercer d'activité sportive faute d'infrastructure adéquate. Cette situation inquiète jusqu'au comité olympique et sportif départemental, qui - regrettant que la Seine-Saint-Denis soit l'un « des départements les moins bien dotés de France » - espérait que cette « occasion historique » puisse permettre la construction de « beaucoup plus d'installations ». Dans ces circonstances, elle souhaite donc savoir quelles mesures elle compte prendre afin d'évaluer les besoins existants sur ce territoire en matière d'équipement sportif, et quels investissements seront consentis pour permettre la rénovation et la construction d'installations à même d'accompagner la pratique sportive de tous et toutes.

Texte de la réponse

Le développement des équipements sportifs en Seine-Saint-Denis est un enjeu sociétal essentiel dans ce territoire caractérisé par une population jeune, marqué par des difficultés sociales et par une offre insuffisante d'équipements sportifs. Pour autant, le territoire de la Seine-Saint-Denis sera de très loin le premier département bénéficiaire des investissements relatifs aux infrastructures qui seront réalisés pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. En effet, environ 90 % du total prévisionnel des 3 milliards d'euros investis par la SOLIDEO, le sera dans ce département, à la fois au titre des équipements sportifs (centres aquatiques de Saint-Denis et de Marville, Stade de France, sites d'entraînement labellisés par le COJO), des aménagements de transport et surtout des villages olympique et des médias ainsi que du « cluster olympique » de Dugny Le Bourget. Plus particulièrement sur les centres aquatiques, l'héritage des Jeux sera optimisé par rapport aux prévisions envisagées lors de la phase de candidature. En effet, le nombre de bassins nouveaux disponibles pour le public de Seine-Saint-Denis en période post-olympique sera porté de cinq à huit. Ainsi, aux deux piscines pérennes de Marville et de la plaine Saulnier (site de compétition du water-polo et du plongeon) s'ajouteront les trois bassins temporaires de cette zone (piscines d'échauffement du water-polo et de la natation course ainsi que celle de compétition de cette dernière épreuve citée) qui seront démontés, puis réinstallés dans le département. Ces trois piscines temporaires du site de Saint-Denis bénéficieront d'un financement de la SOLIDEO de 15 millions d'euros destiné à leur relocalisation dans le département. S'ajoutent à ces équipements trois piscines d'entraînement qui seront construites à Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois et Noisy-le-Sec. Une fois la

compétition terminée, l'ensemble de ces investissements laisseront donc un héritage considérable et durable au territoire de la Seine-Saint-Denis. Les équipements sportifs construits ou rénovés à l'occasion des Jeux profiteront ensuite bien sûr aux clubs et au plus grand nombre, au premier rang desquels, les jeunes. En outre, au-delà de l'héritage matériel légué par les Jeux, un programme interministériel de développement et d'accompagnement de la pratique sportive est actuellement en cours de finalisation et même de mise en œuvre pour certaines mesures. Ainsi l'ouverture aux pratiquants des équipements sportifs scolaires hors temps scolaire et la poursuite de plan « citoyens du sport » s'adressent en particulier aux jeunes et aux zones carencées en matière d'équipements sportifs. Enfin, afin d'accompagner et soutenir les initiatives des porteurs de projet des territoires les plus défavorisés, l'Etat mobilise des moyens spécifiques à travers la politique de la ville qui contribue au développement d'équipement collectifs adaptés aux besoins des quartiers les plus en difficulté. Le ministère des sports intervient également en appui de cette politique à travers des dispositifs dédiés aux investissements en faveur des équipements sportifs. A ce titre, un Plan exceptionnel d'investissement sportif (PEI 93) a porté 77 dossiers programmés sur la période 2006-2016 et financés à hauteur de près de 15 M par le Centre national pour le développement du sport (CNDS) et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Dans le cadre de ses dispositifs de droit commun de soutien aux équipements, le CNDS a subventionné, en Seine-Saint-Denis, 72 opérations pour un montant de 12 M sur la période 2006-2017. Il est également notable que depuis 2015, le CNDS a resserré sa géographie d'intervention sur les territoires les plus carencés, à savoir les zones de revitalisation rurale (ZRR) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (ZUS puis QPV). En 2018, le CNDS recentre encore son intervention en la priorisant notamment sur les 50 quartiers les plus carencés en équipements sportifs et accompagne la mise en œuvre des actions du gouvernement en matière de politique de la ville.

Données clés

Auteur : [Mme Sabine Rubin](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (9^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2587

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 juillet 2018

Question publiée au JO le : [31 octobre 2017](#), page 5260

Réponse publiée au JO le : [17 juillet 2018](#), page 6451